



## Journée solidarité lundi pentecôte

Par **Clauseb**, le **15/05/2023** à **09:16**

Bonjour,

Mon mari travaille à temps plein sur 4 jours du mardi au vendredi. Il fait donc 8h45 par jour.

On lui demande donc de faire sa journée de solidarité le lundi de la pentecôte soit 7h supplémentaires ce qui le ferait travailler 42 h dans sa semaine. est-ce normal?

Par contre ces collègues qui travaillent également sur 4 jours mais du lundi au jeudi, on ne leur demande pas de faire de journée supplémentaire, donc ils seront toujours à 35 heures sur cette semaine là, est ce normal également?

je ne comprends pas certains employés travaillent 42h et d'autres 35h.

Si quelqu'un connaît le mécanisme de cette journée de solidarité avec ces particularités, je suis preneuse.

Merci pour vos éclaircissements

Par **P.M.**, le **15/05/2023** à **10:26**

Bonjour;

La journée de solidarité ne compte pas en heures supplémentaires...

Les salariés qui travaillent du lundi au jeudi verront a priori la lundi travaillé malgré le jour férié affecté à la journée de solidarité...

Par **Clauseb**, le **15/05/2023** à **10:37**

Merci pour votre réponse mais j'avoue ne pas comprendre.

Mon mari qui travaille du mardi au vendredi (35h) doit faire une journée de 7h en plus pour la journée de solidarité sur le lundi de la pentecote soit 42h sur la semaine.

par contre ces collègues qui travaillent du lundi au jeudi (35h) n'ont pas d'heures à faire pour la journée de solidarité et vont faire que 35h dans la semaine.

je ne comprends pas pourquoi certains doivent faire 7h pour la journée de solidarité et d'autre pas. Pourquoi certains doivent faire 42h/sem et les autres restent sur 35h sur cette semaine là.

Merci

Par **P.M.**, le **15/05/2023** à **11:08**

J'avais bien lu ce que vous répétez...

Les salariés qui travaillent du lundi au jeudi feront aussi une journée supplémentaire puisque le lundi aurait dû être chômé...

Par **janus2fr**, le **15/05/2023** à **11:41**

[quote]

Mon mari qui travaille du mardi au vendredi (35h) doit faire une journée de 7h en plus pour la journée de solidarité sur le lundi de la pentecote soit 42h sur la semaine.

par contre ces collègues qui travaillent du lundi au jeudi (35h) n'ont pas d'heures à faire pour la journée de solidarité et vont faire que 35h dans la semaine.

[/quote]

Bonjour,

Les collègues de votre mari auraient du faire seulement 26.25 heures cette semaine là, puisqu'ils n'auraient pas du travailler le lundi férié. Ils vont donc faire 7 heures en plus le lundi pour la journée de solidarité, tout comme votre mari.